

DSL-125

Version Date de révision: 2.0

2022-07-26

Date de dernière parution: 2021-09-02 Date de la première version publiée: 2021-

09-02

Date d'impression: 2022-07-26

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit **DSL-125**

No. d'article 340462

Autres moyens d'identifica-

tion

Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur Klüber Lubrication NA LP

> 9010 County Road 2120 Tyler, Texas 75707

USA

Phone: +1 903 534-8021 Fax: +1 903 581-4376

32 Industrial Drive Londonderry, NH 03053

USA

Phone: +1 603 647-4104 Fax: +1 603 647-4106

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS mcm@us.kluber.com

Material Compliance Management

: +1-517-545-7070 NCEC Numéro d'appel d'urgence

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Huile de graissage

Restrictions d'utilisation Réservé aux utilisateurs professionnels.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement Attention



DSL-125

Version Date de révision: 2.0

Mentions de danger

2022-07-26

Date de dernière parution: 2021-09-02 Date de la première version publiée: 2021-

09-02

Date d'impression: 2022-07-26

Susceptible de nuire à la fertilité.

Conseils de prudence Prévention:

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précau-

tions de sécurité.

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un

équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un mé-

decin.

Stockage:

Garder sous clef.

Elimination:

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination

des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange Mélange

Nature chimique huile ester

Composants

Nom Chimique	Nom com- mun/Synonyme	NoCAS	Concentration (% w/w)
huile minérale blanche (pétrole)	Huile minérale blanche (pé- trole)	8042-47-5	Secret commercial** (>= 1 - < 5 *)
huiles lubrifiantes (pé- trole), C15-30, base huile neutre, hydrotrai- tement	Huiles lubri- fiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement	72623-86-0	Secret commercial** (>= 1 - < 5 *)
benzénamine, N- phényl-, produits de réaction avec le trimé- thyl-2,4,4 pentène	Dianiline, pro- duits de réaction avec le 2,4,4- triméthylpen- tène	68411-46-1	Secret commercial** (>= 0.1 _ < 1 *)

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

^{**} Voir la Section 15 pour des renseignements concernant le CCRMD.





DSL-125

Version Date de révision: 2.0

2022-07-26

Date de dernière parution: 2021-09-02 Date de la première version publiée: 2021-

09-02

Date d'impression: 2022-07-26

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

En cas d'inhalation Appeler un médecin.

Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes

persistent, requérir une assistance médicale.

Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'ar-

rêt respiratoire.

En cas de contact avec la

peau

Retirer les vêtements souillés. Si des symptômes d'irritation

se manifestent, consulter un médecin.

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beau-

coup d' eau.

Laver les vêtements avant de les remettre.

Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutili-

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous

les paupières. Pendant au moins 10 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion Amener la victime à l'air libre.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne PAS faire vomir.

Se rincer la bouche à l'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

Aucun(e) à notre connaissance.

Avis aux médecins Pas d'information disponible.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appro-

priés

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool,

de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappro- :

Jet d'eau à grand débit

Produits de combustion dan- : Oxydes de carbone



DSL-125

Version Date de 2.0 2022-0

Date de révision: 2022-07-26

Date de dernière parution: 2021-09-02 Date de la première version publiée: 2021-

ale de la premiere ve

Date d'impression: 2022-07-26

09-02

gereux

Information supplémentaire

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des

problèmes de santé.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de sur-

face ou souterraines.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimi-

nation conformément aux réglementations locales / nationales

(voir chapitre 13).

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipula: : tion sans danger

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédia-

tement après manipulation du produit.

Eviter le contact avec les yeux, la bouche et la peau. Eviter le contact avec la peau et les vêtements.

Ne pas ingérer. Ne pas remballer.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ces instructions de sécurité s'appliquent aussi aux emballages vides qui peuvent contenir encore des résidus du pro-





DSL-125

Version Date de révision: 2.0 2022-07-26

Date de dernière parution: 2021-09-02 Date de la première version publiée: 2021Date d'impression: 2022-07-26

09-02

duit.

Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Conditions de stockage sures

: Conserver dans le conteneur d'origine.

Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Stocker en tenant compte des législations nationales spéci-

fiques.

Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
huile minérale blanche (pé- trole)	8042-47-5	TWA (Brouil- lard)	5 mg/m3	CA AB OEL (2009-04-30)
		STEL (Brouil- lard)	10 mg/m3	CA AB OEL (2009-04-30)
		VEMP (Brouillard)	5 mg/m3	CA QC OEL (2012-11-28)
		VECD (Brouillard)	10 mg/m3	CA QC OEL (2012-11-28)
		TWA (Brouil- lard)	1 mg/m3	CA BC OEL (2012-04-20)
		TWA (Brouil- lard)	1 mg/m3	CA BC OEL (2021-01-04)
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m3	ACGIH (2013-03-01)
huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement	72623-86-0	TWA (Brouil- lard)	5 mg/m3	CA AB OEL (2009-04-30)
		STEL (Brouil- lard)	10 mg/m3	CA AB OEL (2009-04-30)
		VEMP (Brouillard)	5 mg/m3	CA QC OEL (2012-11-28)
		VECD (Brouillard)	10 mg/m3	CA QC OEL (2012-11-28)
		TWA (Brouil- lard)	1 mg/m3	CA BC OEL (2021-01-04)
		TWA (Fraction inhalable)	5 mg/m3	ACGIH (2013-03-01)



DSL-125

Version 2.0 Date de révision: 2022-07-26

Date de dernière parution: 2021-09-02 Date de la première version publiée: 2021-

09-02

Date d'impression:

2022-07-26

Mesures d'ordre tech-

nique

: Ne manipuler qu'à un poste équipé d'une aspiration au point

d'émission (ou d'une autre ventilation appropriée).

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Filtre de type : Filtre de type A-P

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : > 10 min Indice de protection : Classe 1

Remarques : Porter des gants de protection. Le temps de pénétration dé-

pend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du

corps

Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et

les spécificités du poste de travail.

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en

fonction de la concentration et de la guantité de la substance

dangereuse au lieu de travail.

Mesures d'hygiène : Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau expo-

sée soigneusement après manipulation.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : jaune

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Non applicable

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

a brand of

FREUDENBERG



DSL-125

Version 2.0

Date de révision: 2022-07-26

Date de dernière parution: 2021-09-02 Date de la première version publiée: 2021-

09-02

Date d'impression: 2022-07-26

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : $>= 250 \, ^{\circ}\text{C}$

Méthode: coupelle ouverte

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : < 0.001 hPa (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : 0.960 (20 °C)

Substance de référence: Eau

La valeur est calculée.

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : 125 mm2/s (40 °C)



Date d'impression:

2022-07-26

DSL-125

Version Date de révision:

2.0 2022-07-26

Date de dernière parution: 2021-09-02 Date de la première version publiée: 2021-

09-02

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Point de sublimation : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de dangers particuliers à signaler.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

Conditions à éviter : Pas de conditions à remarquer spécialement.

Matières incompatibles : Pas de matières à signaler spécialement.

Produits de décomposition

dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Remarques: Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants:

huile minérale blanche (pétrole):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation



DSL-125

Version Date de dernière parution: 2021-09-02 Date d'impression: Date de révision: 2022-07-26 2022-07-26 2.0

Date de la première version publiée: 2021-

09-02

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402 Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: oui

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Ces informations ne sont pas disponibles. Remarques

Composants:

huile minérale blanche (pétrole):

Espèce Lapin

Evaluation Pas d'irritation de la peau Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat Pas d'irritation de la peau

BPL oui

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:

Espèce Lapin

Evaluation Pas d'irritation de la peau Méthode OCDE ligne directrice 404 Résultat Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

> a brand of **TREUDENBERG**



DSL-125

Version Date de révision: Date de dernière parution: 2021-09-02 Date d'impression: 2.0 2022-07-26 Date de la première version publiée: 2021- 2022-07-26

09-02

Composants:

huile minérale blanche (pétrole):

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux Evaluation : Pas d'irritation des yeux Méthode : OCDE ligne directrice 405

BPL : oui

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux Evaluation : Pas d'irritation des yeux Méthode : OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants:

huile minérale blanche (pétrole):

Type de Test : Test de Buehler Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

BPL : oui

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

huile minérale blanche (pétrole):

Mutagénicité sur les cellules : Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mam-



DSL-125

Version Date de révision: 2.0

2022-07-26

Date de dernière parution: 2021-09-02 Date de la première version publiée: 2021-

09-02

Date d'impression:

2022-07-26

germinales - Evaluation

maliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

Cancérogénicité

Produit:

Remarques Donnée non disponible

Composants:

huile minérale blanche (pétrole):

Cancérogénicité - Evaluation : Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

huile minérale blanche (pétrole):

Toxicité pour la reproduction : - Fertilité -

- Evaluation

Pas toxique pour la reproduction

- Tératogénicité -

Aucun effet sur ou via l'allaitement

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:

Toxicité pour la reproduction :

- Fertilité -

- Evaluation

Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la

fertilité, lors de l'expérimentation animale.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

huile minérale blanche (pétrole):

Evaluation La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.



DSL-125

Version Date de révision: 2.0

2022-07-26

Date de dernière parution: 2021-09-02 Date de la première version publiée: 2021Date d'impression: 2022-07-26

09-02

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

huile minérale blanche (pétrole):

Evaluation La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Produit:

Ces informations ne sont pas disponibles. Remarques

Toxicité par aspiration

Produit:

Ces informations ne sont pas disponibles.

Composants:

huile minérale blanche (pétrole):

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques L'information fournie est basée sur les données des compo-

sants et de la toxicologie de produits similaires.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons

Remarques: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement

aquatique.

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

Remarques: Donnée non disponible



DSL-125

Date de révision: Version 2.0

2022-07-26

Date de dernière parution: 2021-09-02 Date de la première version publiée: 2021-

09-02

Date d'impression: 2022-07-26

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

huile minérale blanche (pétrole):

Toxicité pour les poissons

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >

100 ma/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 28 jr

Remarques: La valeur est donnée basée sur une approche SAR/AAR en utilisant la boîte à outils de l'OCDE, DEREK, les

modèles QSAR VEGA (modèles CAESAR), etc.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): >= 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Remarques: La valeur est donnée basée sur une approche SAR/AAR en utilisant la boîte à outils de l'OCDE, DEREK, les

modèles QSAR VEGA (modèles CAESAR), etc.

Toxicité pour les microorga-

nismes

CL50 (Bactérie): > 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 40 h

Type de Test: Inhibition de la croissance

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:

Toxicité pour les poissons CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en statique



DSL-125

Version Date de révision: 2.0

2022-07-26

Date de dernière parution: 2021-09-02 Date de la première version publiée: 2021-

09-02

Date d'impression:

2022-07-26

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 51 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité Remarques: Donnée non disponible

Elimination physico-chimique : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

huile minérale blanche (pétrole):

Biodégradabilité Biodégradation: 31 %

Durée d'exposition: 28 jr

huiles lubrifiantes (pétrole), C15-30, base huile neutre, hydrotraitement:

Biodégradabilité aérobique

Inoculum: boue activée

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 31 % Durée d'exposition: 28 jr

BPL: oui

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:

Biodégradabilité aérobique

Inoculum: boue activée

Résultat: Pas rapidement biodégradable

Biodégradation: 1 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

BPL: oui



DSL-125

Version Date de révision: 2.0

2022-07-26

Date de dernière parution: 2021-09-02

Date de la première version publiée: 2021-

Date d'impression: 2022-07-26

09-02

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation Remarques: Ce mélange ne contient aucune substance con-

> sidérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée

> comme étant particulièrement persistante ou particulièrement

bio-accumulable (vPvB).

Composants:

huile minérale blanche (pétrole):

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: $\log Pow: > 6$

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: > 5

Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité Remarques: Donnée non disponible

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Remarques: Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Composants:

huile minérale blanche (pétrole):

Résultats des évaluations

PBT et vPvB

: Cette substance n'est pas considérée comme persistante,

bioaccumulable et toxique (PBT).

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

> a brand of **TREUDENBERG**



DSL-125

Date de révision: Version 2.0

2022-07-26

Date de dernière parution: 2021-09-02 Date de la première version publiée: 2021-

09-02

Date d'impression:

2022-07-26

d'eau ou le sol.

ne pas éliminer avec les ordures ménagères.

Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les régle-

mentations locales et nationales.

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doi-Emballages contaminés

vent être éliminés comme ayant été utilisés.

Eliminer les déchets de produits ou les conteneurs usagés

conformément à la réglementation locale.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

NPRI Composants Inventaire National Canadien des Rejets de Polluants (INRP):

Aucun composé n'est listé dans INRP.

Listes canadiennes

Aucune substance n'est soumise à une déclaration de nouvelle activité significative.

Aucune substance n'est soumise à une déclaration de nouvelle activité significative.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV) **ACGIH** CA AB OEL Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-





DSL-125

Version Date de révision: Date de dernière parution: 2021-09-02 Date d'impression: 2.0 2022-07-26 Date de la première version publiée: 2021- 2022-07-26

09-02

bleau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

ACGIH / TWA : 8 heures, moyenne pondérée dans le temps CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures CA AB OEL / STEL : Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes

CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD : Valeur d'exposition de courte durée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence: ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC -Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP -Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques: SADT - Température de décomposition auto-accélérée: SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 2022-07-26

La présente fiche de données de sécurité s'applique uniquement à des produits contenus dans des emballages et portant des étiquetages d'origine. Les informations qu'elle contient ne peuvent être reproduites ou modifiées sans notre consentement écrit explicite. Toute transmission de ce



Date d'impression:

2022-07-26

DSL-125

Version Date de révision: 2.0 2022-07-26

Date de dernière parution: 2021-09-02 Date de la première version publiée: 2021-

09-02

document est uniquement autorisée dans l'étendue prévue par la loi. Une diffusion plus large, en particulier une diffusion publique de nos fiches de données de sécurité (par exemple, sous forme de téléchargement sur Internet) n'est pas autorisée sans notre consentement écrit explicite. Conformément aux prescriptions légales, nous mettons à la disposition de ses clients nos fiches de données de sécurité modifiées. Il relève de la responsabilité du client de transmettre des fiches de données de sécurité et d'éventuelles modifications qui y ont été apportées à ses propres clients, collaborateurs et autres utilisateurs du produit, la transmission s'effectuant conformément aux prescriptions légales. Nous n'assumons aucune garantie pour le caractère actuel des fiches de données de sécurité que des utilisateurs se voient remettre par des tiers. L'ensemble des informations et des instructions contenues dans la fiche de données de sécurité a été établi selon les meilleures con naissances et se base sur les informations existantes qui sont à notre disposition le jour de la publication. Les indications se destinent à décrire le produit en termes de mesures de sécurité nécessaires ; elles ne constituent pas une garantie pour l'existence de caracté-

ristiques ou elles ne garantissent pas le caractère adéquat du produit dans le cas particulier pas plus qu'elles n'établissent pas un rapport de droit contractuel. L'existence d'une fiche de données de sécurité pour une juridiction particulière ne signifie pas nécessairement que l'importation ou l'utilisation dans cette juridiction est légalement autorisée. Si vous avez des questions, veuillez vous adresser à votre interlocuteur commercial compétent ou au partenaire commercial agréé.